

The RWE logo is displayed in a large, bold, white sans-serif font against a blue gradient background.

Participez à l'enquête publique du projet photovoltaïque de l'Echinault !

Communes de Giroux et Paudy (36)

Enquête Publique
17 novembre au 19 décembre 2025

<https://echinault.parc-solaire.com>

L'aboutissement d'un projet mûrement étudié

Le mot du chef de projet



**Swami
Dulondel**

“Depuis fin 2022, RWE Renouvelables France étudie un projet photovoltaïque sur les terrains du centre d'enfouissement technique de Vœu exploité par le SICTOM, à cheval sur les communes de Giroux et Paudy. Le parc photovoltaïque permettra de valoriser ce site artificialisé et pollué. Il est le fruit d'une réflexion approfondie sur les enjeux environnementaux, techniques et paysagers. Le dossier de permis de construire a été déposé en mai 2023 et c'est désormais l'enquête publique qui démarre ! Nous vous encourageons à consulter le dossier disponible en ligne et en mairie afin de connaître les détails du projet et d'émettre votre avis.”



6

hectares

C'est la surface clôturée du parc. Cela correspond à l'installation d'environ 34 lignes de panneaux.

4,8

MWc (Mégawatts-crête)

C'est la puissance du parc photovoltaïque en conditions d'ensoleillement optimales

2 100

foyers

C'est l'équivalent du nombre de foyers alimentés par une centrale de 4,8 MWc (estimation Ademe)

Un projet aux impacts maîtrisés

Afin de concevoir le projet avec le moins d'impact possible sur son environnement (faune, flore, paysage, sol) une étude d'impact a été réalisée par des bureaux d'études indépendants. Cette étude est consultable en intégralité lors de l'enquête publique. Voici les principaux résultats :



Orchis pyramidal / © Xabie Rome - Hérault

L'étude écologique

Faune/flore : bien que le site soit artificialisé, l'étude naturaliste a détecté plusieurs plants d'orchis pyramidal, une espèce de plante patrimoniale, dans le périmètre de la déchèterie. Les plants observés dans l'étude seront totalement évités. Ainsi, cette plante continuera de se développer sur le site.



Parc en exploitation sur longrine /
© RWE

Le volet humain et physique

La nature du sol et du sous-sol : en raison du caractère pollué du site, c'est la solution des longrines (pose des structures sur des socles en béton) qui a été retenue comme la plus adaptée pour accueillir les panneaux. Ainsi, la centrale sera lestée grâce au poids des longrines, en impactant le moins possible le sol et le sous-sol pour éviter d'abîmer le dôme de déchets. Le site sera surveillé par le SICTOM.

L'étude paysagère

Le volet paysager de l'étude d'impact a pour but de décrire le contexte paysager dans lequel s'inscrit le projet et de le restituer notamment à partir de différents points de vue du territoire (tel que projetés ci-dessous). Le projet photovoltaïque de l'Echinault, à cheval sur les communes de Giroux et Paudy, sera visible essentiellement depuis la voie communale qui dessert l'Echinault et qui longe l'ancien site d'enfouissement.

Point de vue 1

Depuis la voie communale n°3 de Vœu à l'Herbay



© MO Architectes

Point de vue 2

Depuis le lieu-dit de l'Echinault



© MO Architectes

Un projet créateur de valeur pour le territoire

Les retombées annuelles pour les collectivités :

COLLECTIVITÉS	RETOMBÉES FISCALES*
Commune de Paudy	4 173 €/an
Commune de Giroux	3 542 €/an
Communauté de Communes du Pays d'Issoudun	306 €/an
Communauté de Communes de Champagne Boischaux	6 490 €/an
Département de l'Indre	7 983 €/an

*moyenne annuelle sur 30 ans

Pendant 30 ans d'exploitation, les communes de Giroux et Paudy toucheront au total respectivement 106 260€ et 125 200€.

Ces retombées sont calculées pour une centrale de 4,8 MWc et sur la base des dispositions fiscales en vigueur en 2023.

La création d'emplois

Lors de la phase de construction, RWE fera ses meilleurs efforts pour consulter et faire intervenir des prestataires locaux (terrassement, VRD, raccordement électrique, etc.). En phase d'exploitation, RWE assurera la maintenance du parc, par le biais de techniciens locaux et de sous-traitants.



Illustration : Muriel Van Frachem

Les mesures E.R.C et d'accompagnement

La construction du parc photovoltaïque s'accompagne de la mise en place de mesures pour éviter l'impact sur l'environnement et, s'il ne peut être évité, le réduire. Voici, par exemple, les mesures mises en place sur le projet photovoltaïque de l'Echinault :

- **Evitement des plants d'orchis pyramidal recensés durant l'état initial.** Si, lors de la construction, de nouveaux plants seraient apparus, il est prévu de les déplacer pour ne pas détruire cette espèce protégée ;
- **Permettre la circulation de la petite faune grâce à des passes-faune aménagés dans la clôture ;**
- **Limiter la dispersion de plantes exotiques envahissantes ;**
- **Mettre en place un entretien adapté de la végétation.**

Le calendrier prévisionnel du projet photovoltaïque



Un chantier adapté aux enjeux

Le chantier de construction est prévu pour une durée de 5 à 9 mois. Le calendrier est adapté pour réaliser les travaux en-dehors des phases sensibles pour la faune et la flore sur site. L'ensemble des mesures prises en phase chantier est disponible dans l'étude d'impact environnemental. Le chantier n'aura pas d'impact sur le dôme de déchets enfouis.

Une production d'énergie décarbonée

Lors de l'exploitation, le parc permettra d'alimenter en électricité environ 2 100 foyers (source : Ademe). L'énergie solaire photovoltaïque permet une production renouvelable d'électricité c'est-à-dire aucune émission de gaz à effet de serre pendant l'exploitation. L'énergie produite sur votre territoire participera à la souveraineté énergétique de la France et garantira à votre commune des retombées économiques annuelles.

Un démantèlement encadré par la loi

À la fin de l'exploitation du parc solaire, le démantèlement se fera aux frais de la SAS Parc solaire de l'Echinault. L'exécution du démantèlement est garantie par la loi, mais aussi par la Convention signée entre le propriétaire du foncier et la SAS Parc solaire de l'Echinault, détenue par RWE. La CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) exigera des garanties financières avant d'attribuer un tarif de revente d'électricité à ce projet. Le démantèlement du projet est d'ores et déjà pris en compte dans le plan d'affaires : le parc gardera une autonomie financière et pourra réaliser les travaux de démantèlement sans apport financier de RWE.

Comment participer à l'enquête publique ?

L'enquête publique aura lieu du lundi 17 novembre au vendredi 19 décembre 2025. Elle constitue la phase réglementaire de consultation du territoire pour le projet photovoltaïque de l'Echinault. Vous pouvez consulter le dossier de demande de Permis de Construire en mairie ou en ligne : www.indre.gouv.fr/Publications/Enquetes-Publiques-autre-que-ICPE. L'avis du territoire sera ensuite pris en compte par le Préfet dans sa décision finale.

Comment participer à l'enquête publique ?



Sur le registre d'enquête déposé en Mairies de Paudy et de Giroux

(ou par voie postale adressée à la Mairie de Paudy ou de Giroux)



Lors des permanences du commissaire enquêteur :

en Mairie de Paudy,
aux horaires ci-dessous :

- Lundi 17 novembre de 09h00 à 12h00
- Samedi 29 novembre de 09h00 à 12h00

en Mairie de Giroux,
aux horaires ci-dessous :

- Jeudi 3 décembre de 08h00 à 12h00
- Mercredi 10 décembre de 13h30 à 17h30
- Vendredi 19 décembre de 13h30 à 16h30



Par voie électronique à l'adresse dédiée :

ddt-ep-girouxpaudy@indre.gouv.fr en indiquant "Enquête Publique - Parc solaire de l'Echinault"

Contacts :

Roxane Lericolais
Cheffe de projets solaires RWE
Renouvelables France
roxane.lericolais@rwe.com

Camila Torres Galindo
Manager régionale solaire
RWE Renouvelables France
camila.torresgalindo@rwe.com